

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 15 juillet 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 59 / 2022

Objet de l'autorisation : Rénovation de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Jean-Claude Meunier
61a, rue des Trévires
L-2628 Luxembourg

Localisation de la construction : 9, rue de Landiras
L-4997 Schouweiler
Num.cad. 662 / 2666
Sect. D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.